

## LES ENCEINTES URBAINES EN PROVENCE AU MOYEN ÂGE ET AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Noël COULET

Les 23 et 24 septembre 2016, le XI<sup>e</sup> Colloque historique de Fréjus avait pour thème « *Les enceintes urbaines médiévales et modernes en Provence* ». Nous remercions vivement Monsieur Noël Coulet, professeur émérite à l'université de Provence, de nous avoir autorisés à reproduire son introduction historique au Colloque. La forme définitive de cette présentation orale figurera dans les actes.

L'intitulé du colloque me met un peu mal à l'aise en focalisant sur la ville l'étude de la fortification des agglomérations. La perspective qu'ouvre la lecture des décisions prises sur ce sujet par les États de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle est différente. Prenons par exemple les États de 1364. Ils se préoccupent d'éviter que l'on n'accable pas d'impositions les *civitates, ville seu castra* qui sont situés dans les régions montagneuses qu'il n'est pas possible de fortifier. Cité, ville et castrum, nous avons là l'ensemble du vocabulaire qui désigne en Provence les différents types d'habitat groupé : la cité (cieutat) (chef lieu de diocèse), la *villa* (qui peut être soit un agglomération ouverte, soit une localité qui mérite un traitement lexical différent des simples villages) et les *castra* (casteu), villages ou bourgs que le vocabulaire ne distingue pas. En 1367 des commissaires sont désignés pour contraindre les agglomérations qui ne sont pas fortifiées à construire une enceinte. Il s'agit cette fois des *loca qui non sunt decenter fortificata*. *Loca*, tous les lieux, quelle qu'en soit l'importance démographique et le statut juridique. Je ne limiterai donc pas mon propos aux villes.

Il me semble que la problématique de l'enceinte change en Provence (comme en France) au XIV<sup>e</sup> siècle. Il y a un premier moment dans la fortification des villes médiévales qui, sans exclure le souci de protection, vise à marquer un territoire, asseoir et manifester une domination. On peut prendre ici l'exemple bien étudié de Montpellier. Dans le traité qui établit la paix entre les deux seigneurs, l'évêque de Maguelonne et Guillaume VI, apparaît la mention : « *le seigneur a fait construite une enceinte pour fortifier sa ville* ». L'enceinte de 1130-1140 marque l'emprise d'un pouvoir seigneurial. De même, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle à Aix, deux lignes de remparts manifestent l'autorité respective du comte de Provence sur la partie de la ville qui relève de son autorité et celle du chapitre et de son chef, le prévôt, sur le bourg Saint-Sauveur. Ici aussi, comme à Montpellier, il s'agit de matérialiser la délimitation entre une seigneurie laïque et une seigneurie ecclésiastique. Mais un troisième larron ne tarde pas à surgir : la communauté organisée des habitants qu'exprime le mot d'*universitas* et le petit groupe d'hommes qui la représente et la dirige. À Montpellier, en 1205, le consulat commence à bâtir la « *commune clôture* » qui illustre tout autant la croissance urbaine que la mutation politique que traduit l'apparition du consulat. Le sceau des consuls porte au revers l'église Notre-Dame des Tables et la commune clôture. Le sceau de Figeac en Quercy au début du XIV<sup>e</sup> siècle associe sur une face un groupe de personnages en pleine discussion dans une galerie avec, à l'arrière-plan, les clochers de la ville et, sur l'autre face, plusieurs portails à peinture. Revenons en Provence. Il n'y a pas de figuration des consuls, mais ils sont mentionnés dans la légende *signum consulum* qui court autour d'une représentation d'un

château maçonné avec trois tours à Avignon en 1210, d'une enceinte maçonnée et crénelée avec deux tourelles à Arles en 1213, d'une ville fortifiée au bord de la mer, image associée à saint Victor sur l'autre face à Marseille en 1237. Et, hors du réseau des cités, à Hyères, le même château maçonné avec trois tours qui, cette fois, est accompagné de la légende *signum universitatis castris Arearum*. L'enceinte est une manifestation de la réussite et des prétentions d'une agglomération, cité ou *castrum* qui s'est érigée en universitas, en communauté. Etudiant les villes neuves du XIII<sup>e</sup> siècle, Benoit Cursente a bien souligné que l'acte d'enclorre est essentiel pour créer une ville.

Le seigneur, la communauté d'habitants et leurs relations sont alors au premier plan. Mais il existe un troisième partenaire, celui qui détient la souveraineté et veille au bien commun du royaume ou du comté. Il est plus sensible à l'efficacité du système de défense qu'à la valeur symbolique de l'enceinte. Or le même siècle qui a vu se construire les premières enceintes est marqué par une croissance démographique qui ne peut pas se développer à l'intérieur de ces murailles. Ce qui conduit à déplacer l'enceinte comme on le voit bien à Aix où le rempart se déplace notamment à l'ouest au long de la rue de Cordeliers avec plusieurs nouvelles portes successives. Ailleurs des quartiers ouverts se créent au delà des remparts, ouverts vers l'extérieur. Ce sont les bourgs, dans la signification que ce mot a en Provence, on dit aussi parfois les bourgades. Lorsque Véran d'Esclapon qui enquête en Provence sur les droits de la reine en 1379 dit d'une localité qu'elle est *in burgo*, cela veut dire qu'elle n'a pas de rempart. Ce qui signifie à la fois que les habitants de ces bourgs sont sans protection et que l'agglomération à laquelle ils s'accrochent sont exposés à un grand danger, car l'ennemi potentiel pourra s'y installer pour mener l'assaut. En outre, les remparts n'ont souvent pas été entretenus. Bien pire, à Montpellier ceux qui ont la charge de la commune clôture ont concédé à des particuliers les chemins de ronde et certains ouvrages de flanquement. Puisque la paix règne, autant tirer profit des remparts, une attitude que nous retrouverons au XV<sup>e</sup> siècle. Le premier à s'en alarmer est le comte de Provence, le roi Robert qui, en 1323, donne l'ordre de bâtir des remparts là où ils n'existaient pas et fait faire une enquête sur les fortifications dans le comté. À partir des années 1340 débute en France une politique générale de mise en défense des châteaux et des villes lancée par la royauté qui va s'accroître avec le développement de la Guerre de Cent Ans.

En Provence, le renforcement de l'appareil défensif est exigé par la succession des troubles qui affectent le comté au même moment. À partir des années 40 du XIV<sup>e</sup> siècle la Provence entre dans un temps de turbulences. De 1340 à 1350 se déroule ce que l'on a pu appeler « la guerre des sénéchaux » qui est suscitée par la volonté de la reine Jeanne de passer outre le principe de l'indigénat qui, selon les Provençaux réserve aux Provençaux les offices dans le comté, une interprétation qui n'est pas reçue à Naples. Et qu'engendrent aussi les rivalités entre les grandes familles de la noblesse provençale. Et qui naît aussi de l'opposition entre Aix et Marseille qui chacune structure une coalition. L'espace de ces conflits ne déborde pas la basse Provence occidentale et se déroule davantage sur le mode de « Retenez moi ou je fais un malheur » que sous la forme de la belligérance ordinaire. Mais cette première phase d'affrontements conduit les Aixois à fortifier leur ville en 1348 et Marseille à se mettre sur le pied de guerre. À partir de 1357, la bataille de Poitiers et la longue trêve qu'elle ouvre dans la guerre de Cent ans met en chômage technique les gens d'armes au service des rois de France et d'Angleterre. « *Cassés aux gages* », on ne les solde plus et ils vont chercher à s'employer ailleurs, dans les régions qui, comme la Provence ou le Comtat Venaissin, sont restées en dehors du théâtre des opérations et qui peuvent donc être de bon profit. C'est ainsi qu'Arnaud de Cervole, plus connu sous le nom de l'archiprêtre (car il a détenu un bénéfice ecclésiastique dans le sud-ouest) franchit le Rhône au printemps 1357 et constitue d'août 1357 à septembre 1358, une menace redoutable pour la Basse Provence occidentale, d'autant qu'il bénéficie de

la complicité de la famille des Baux qui lui ouvre ses forteresses, des Baux, de Saint-Cannat ou de Puyricard. Pour l'écarter, le sénéchal ne dispose d'aucune troupe. La seule solution est l'homéopathie : faire appel à d'autres routiers cassés aux gages par le roi de France. On utilise donc pour combattre Cervole et lui faire lâcher ses places fortes, les Gascons du comte d'Armagnac. Mais, une fois leur besogne accomplie, ces gens d'armes restent en Provence et multiplient les coups de main contre les communautés pour les rançonner, si bien que les documents de cette époque parlent d'une « guerre des Gascons ». Ce n'est qu'un prélude car d'autres chevauchées de routiers en quête de pillage prolongent l'insécurité. Les alertes les plus graves sont provoquées par le coup de main de Louis d'Anjou sur Tarascon et la basse Provence rhodanienne en mars 1368 et par le passage des bandes de Du Guesclin chargé de regrouper et d'occuper les routiers désœuvrés qui pousse jusqu'à Barjols et Draguignan. Les Provençaux ont pris la mesure du danger après le départ de l'Archiprêtre. Aix a subi un siège, Saint-Maximin a été pris, Draguignan a été brûlé, Brignoles n'a pu résister. En 1359 les États, c'est-à-dire en fait les délégués des communautés, organisent la défense du pays en levant une armée provençale. Et, mais dans un second temps, ils se préoccupent de la fortification des agglomérations. Comme dans le Comtat, ainsi que l'a bien noté Germain Butaud, l'incursion de l'Archiprêtre a été l'élément déclencheur de la construction des enceintes. Ce grand chantier est amorcé en Provence avec un léger retard par rapport au Comtat. Il aboutit de la même manière à ce que la quasi totalité des agglomérations aient une enceinte. Il manque pour la Provence une chronologie analogue à celle que Germain Butaud a pu établir pour le Comtat. Il y a là un chantier qui reste à ouvrir à partir du dépouillement des archives communales.

Renforcer l'appareil défensif n'est pas seulement bâtir ou relever des murailles. On le voit en lisant les chapitres des États de 1367. Pour exercer le mandat qu'ont reçu les commissaires alors désignés pour parcourir la Provence, ces représentants des États auront d'abord à ordonner aux communautés de se protéger en se fortifiant. Et, pour se faire obéir, ils pourront user de toutes les formes utiles de coercition en menaçant les communautés de très lourdes peines (*penarum formidabilium*). Ils devront aussi voir combien d'hommes habitent l'agglomération et vérifier s'ils sont convenablement pourvus d'armes en fonction de leurs possibilités et, si leur nombre n'est pas suffisant, leur ordonner de recruter en fonction de leurs ressources et des besoins de la localité des arbalétriers et des brigands, c'est-à-dire des mercenaires. Si le site ne peut être fortifié et que, en raison de leur pauvreté, les habitants sont incapables de prendre ces mesures, les commissaires les contraindront à évacuer les lieux en emportant les vivres et les objets matériels qui pourraient être utiles aux ennemis qui menacent d'envahir les terres du comté. Ils emporteront ces vivres et tout ce qu'ils pourront transporter dans la localité fortifiée la plus proche dans un rayon de deux lieux. C'est ce qui conduira en 1379 Véran d'Esclapon à demander dans les agglomérations non fortifiées quelle est la localité dans laquelle les habitants se réfugient en cas de danger. Ils évacueront aussi leurs troupeaux qui seront exemptés de tout droit de passage durant ce transfert. Il s'agit donc à la fois de mettre les habitants à l'abri et de mener une politique de la terre brûlée. Enfin, et c'est une disposition fréquemment répétée, ils s'assureront que les maisons des bourgs ouverts contigus ou proches des remparts soient détruits pour qu'ils ne puissent pas servir de points d'appui aux ennemis. Fortifier c'est aussi détruire. C'est alors que sont rasés, par exemple, à Aix les couvents des dominicaines, des clarisses et des carmes. On ne voit pas que l'on recoure en Provence à cette disposition de moyen terme que choisissent les Montpelliérains, enfermer les bourgs dans une clôture légère bien nommée la palissade.

Fortifier la ville c'est aussi, dans certains cas, bâtir aux limites du territoire communal des tours de guet qui pourront signaler par le déploiement de bannières l'approche des ennemis. Une dizaine de ces tours sont édifiées autour d'Aix dont subsiste la tour dite de César dont un

des registres de comptes de la ville documente la construction. Plusieurs tours, outre la vigie de Notre-Dame de la Garde, veillent à la sécurité de Marseille.

Cette politique de défense a un coût. La construction et l'entretien des enceintes sont à l'origine d'une véritable explosion fiscale. Les dépenses de guerre gonflent les budgets communaux. À la fin du siècle elles représentent 80% des dépenses à Tarascon et à Brignoles et, certaines années à Aix et Marseille, 90%, voire plus. Les communautés ne peuvent guère compter sur des concours extérieurs pour faire face à ces dépenses. Le cas d'Avignon où le pape accorde des dons importants à la commune pour aider à bâtir ces remparts qui seront considérés dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle par les voyageurs de passage comme une des merveilles du monde, est exceptionnel. À Marseille le comte de Provence assigne à la ville les revenus de la Table de la mer. Mais le rôle du pouvoir comtal en Provence est surtout d'autoriser les villes à lever des taxes. Les communautés ne peuvent compter que sur elles mêmes. Or leurs revenus domaniaux sont maigres. Il faut donc mettre la population à contribution. Quelques villes recourent à l'emprunt. On s'adresse aux Juifs et on fait appel aux marchands d'Avignon. Et aussi on emprunte aux plus aisés de la ville. Emprunt forcé, bien sûr, qui a l'avantage de rentrer rapidement et sans trop de frais, mais qui a l'inconvénient de devoir être remboursé en créant une dette qui pèse longtemps sur le budget communal, et aussi un autre inconvénient, celui de frapper seulement les plus riches, ceux qui, comme le montre l'étude des fiscalités communales, cherchent souvent à ne pas être trop ponctionnés. Je ne vois pas d'autre exemple de ce type de financement en Provence que Marseille qui, en 1385 par exemple, emprunte 2 500 lb. Cette pratique ne correspond pas à une idée-force qui s'impose bien vite : la muraille protège tout le monde, donc tous doivent y contribuer. Ce qui conduit en certains cas à chercher à imposer les forains qui résident en ville et ceux qui, ne résidant pas en permanence, viennent s'y réfugier. Il y a, comme le souligne Albert Rigaudière, un aspect niveleur de cette fiscalité de guerre. L'impôt, donc et, surtout, la fiscalité indirecte, plus facile à faire accepter, plus aisée à mettre en œuvre et surtout plus commode, car elle fournit rapidement de l'argent, puisque ces rêves ou ces gabelles sont données à ferme à un habitant ou un groupe d'habitants qui organise la perception et en assume les frais et qui s'acquitte immédiatement du premier terme de la ferme. Ces taxes sont levées sur les denrées alimentaires : vin, viande, poisson, farine et bien d'autres au gré d'une imagination fiscale fertile. Ne voit-on pas une rève établie à Aix assujettir les mendiants et les aumônes qu'ils reçoivent à ce prélèvement. On peut aussi recourir à l'impôt direct, soit la taille ou livre, levée sur la base du « livre de la livre » comme l'on nomme alors le cadastre, mais il n'existe pas partout et la taille ne pèse pas sur tous à la différence des rêves. Les plus pauvres (*nichil habentes*) en sont exemptés de même que certaines catégories sociales privilégiées. Comme le note Rigaudière, c'est là une ressource d'appoint à laquelle on recourt uniquement sous la pression de l'urgence. Dans un certain nombre de communautés on voit apparaître une administration autonome destinée à percevoir et gérer les deniers de la fortification. Ce sont à Avignon les directeurs de « l'œuvre de la clôture » qui reçoivent chaque mois des trésoriers des gabelles de la vile l'argent nécessaire aux travaux, le répartissent et payent même directement les ouvriers qui ont travaillé sur les chantiers. À Marseille ce sont, en 1349, les douze délégués sur le fait de la guerre qui deviennent dix-huit en 1382 parmi lesquels six sont principalement chargés de se procurer l'argent nécessaire aux opérations militaires et aux fortifications. À la suite de Marseille plusieurs villes, comme Aix, ont leurs six de la guerre. Le gonflement du budget communal impose partout une attention plus grande à l'enregistrement et à la gestion des recettes et des dépenses et tous les historiens qui se sont attachés à la politique de défense des communautés reprennent les conclusions de Jean Glenisson et Charles Higounet qui, dans leur intervention à un colloque de 1964, ont établis un lien direct entre la généralisation des livres de comptes municipaux à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et la politique systématique de restauration ou de construction de défenses urbaines.

Quel fut le résultat de cet effort de mise en défense des agglomérations du comté ? Il fut certainement variable selon les lieux et les temps, mais nous pouvons apporter un élément de réponse pour la viguerie d'Aix en 1379, après une trentaine d'années d'insécurité et avant la période de troubles la plus grave qui s'ouvre en 1381 avec la guerre de l'Union d'Aix qui sera immédiatement suivie des raids de Raymond de Turenne. Ce n'est pas un mauvais site d'observation car cette circonscription a été en première ligne depuis 1340 dans les différents conflits qui affectent le comté : guerres des sénéchaux, incursions des hommes d'armes cassés aux gages durant la trêve qui suit la bataille de Poitiers. Véran d'Esclapon, maître rational chargé d'une enquête sur les droits de la reine dans cette circonscription s'intéresse à l'état des défenses. Sur 81 localités visitées une douzaine sont dépeuplées et détruites, parfois depuis longtemps, mais d'autres du fait des guerres, comme Puyricard qui était fortifié lorsque Arnaud de Cervole s'en empara, Saint-Canadet dont les remparts sont en ruines en 1379 ou le Tholonet où des sondages récents ont révélé la présence de forteresses, sinon de remparts. Une moitié des localités pour lesquelles nous disposons d'informations, 33, sont fortifiées, avec des murs et, parfois comme à Trets, des barbacanes, ou, comme à Istres, des tours. Ce chiffre doit être un peu diminué car à Rognac et à Ventabren, si les murailles sont là, il n'y a pas assez d'hommes pour les tenir et à Cadarache et à Castelveyre les fortifications sont vétustes. De toute façon, Cadarache est alors dépeuplé depuis un certain temps et les gens de Castelveyre doivent en cas de danger se rendre dans l'église fortifiée dont la protection est préférable à celle des murailles. Compte tenu de ces correctifs et une fois défalquées les localités disparues, un peu plus de 40% des agglomérations sont fortifiées correctement. Les autres sont dites *in burgis* ou *in burgo*. Elles sont ouvertes et la protection des habitants repose sur le château du seigneur dans lequel les habitants peuvent chercher refuge dans la basse cour. Parfois même ils disposent d'un réduit à l'intérieur de cette forteresse seigneuriale où ils ont des maisons et peuvent y déménager avec leurs biens. Il n'y a finalement que cinq agglomérations que leurs habitants doivent fuir en cas de danger pour se réfugier dans une localité voisine. Le bilan est donc bien, pour reprendre une formule tristement célèbre « globalement positif ».

Le départ de Raymond de Turenne en 1399 marque la fin de soixante années d'insécurité quasi permanente. Est-ce la fin des campagnes de fortification ? Pas tout à fait, car il subsiste une insécurité résiduelle. Une dernière retombée du Schisme après le départ de Benoît XIII, lorsque son neveu Rodrigo de Luna occupe le palais des papes assiégé et reçoit l'aide de troupes catalanes qui causent des dégâts autour d'Arles dans les années 1410. En 1408, peut-être en raison de la tension avec la Savoie consécutive à l'annexion de Nice et des Terres neuves de Provence, le sénéchal Pierre d'Acigné diligente en 1408 une enquête *in partibus montanee*, dans les Alpes du sud, conduite par des commissaires qui doivent s'enquérir de l'état des fortifications, ordonner des réparations, voire, comme à Salignac, des travaux plus importants. Neuf ans plus tard, en 1417, on apprend par un chapitre des États que le sénéchal a invité les communautés à réparer ou bâtir leurs murailles et à pourvoir à leur défense. En 1420 un acte isolé que l'on trouve dans un registre de notaire, mais qui peut appartenir à une série, nous livre le procès-verbal de la visite d'un commissaire désigné par le roi à Blieux, qui est alors la localité la plus peuplée de la baillie de Castellane après son chef-lieu. Jacques de Pontevès qui est aussi seigneur du village délimite avec précision le tracé d'un nouveau rempart qui s'ajoutera à un système défensif existant qui comprend notamment une maison forte bâtie au-dessous du village dénommée Bellegarde. Les habitants ont quinze ans pour mener ces travaux à bien, un délai qui reflète à la fois l'importance du chantier et la modestie des ressources de la communauté.

Passé 1420 ou 1430, le temps n'est plus de bâtir ni même d'entretenir. Comme l'a bien noté Philippe Contamine, les investissements défensifs se sont faits sous la pression de la nécessité

et, logiquement, le danger s'éloignant, ils s'en vont à vau l'eau. On ne voit pas en Provence de situation analogue à celle de Poitiers dont les bourgeois déplorent en 1458 la ruine des portails, des tours et des murailles de la ville et où il n'est bientôt plus possible de lever les pont-levis tandis que le lierre recouvre les remparts. Mais les communautés provençales succombent vite à la tentation de tirer profit de tout l'appareil de protection qu'elles ont bâti en le détournant de sa finalité. En 1418 les syndics d'Aix donnent à accapte à des particuliers les tours des remparts, contraignant parfois le preneur à en refaire la couverture ou à y faire d'autres réparations et l'obligeant en tout les cas à les restituer en temps de guerre. Ils donnent également à accapte, en les divisant en portions de 25 à 50 mètres, les fossés situés au pied des remparts devenus inutiles et même sources de nuisance, car ils servent de dépotoirs. En 1437, les États demandent que les citoyens et habitants qui ont des maisons jouxtant les remparts puissent élever des constructions au dessus des remparts pourvu qu'ils laissent un passage convenable, permettant à deux hommes de cheminer cote à cote, sans s'exposer ce faisant à une amende, d'autant qu'ainsi ils protègent les remparts de la pluie ! Et, en 1459, les députés des communautés demandent que, pendant tout le temps où est exigé l'argent réclamé pour le don gratuit au roi, toutes les peines imposées au temps passé à ceux qui n'ont pas fait de réparations aux fortifications soient remises. Ce qui traduit un changement de priorité.

Il resterait pour conclure à s'interroger sur l'efficacité de cette construction d'enceintes. La réponse est positive car, si de nombreux sièges sont attestés, les cas de ville prises d'assaut grâce à l'utilisation d'échelles ou à l'action de l'artillerie sont très rares.